

# LA LETTRE D'INFORMATION NOVEMBRE 2024

## Mairie – Services à la Population

### Accès gratuit aux salles

Accès gratuit illimité aux salles communales pour les associations de Montvalezan : une nouvelle mesure votée pour soutenir la vie associative locale.



Pour faciliter la vie associative à Montvalezan et soutenir les activités proposées par nos associations, le Conseil Municipal a décidé de revoir les conditions d'accès aux salles communales, en les mettant autant que possible à la disposition de la vie associative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté, ce jeudi 14 novembre, un accès gratuit illimité aux associations de Montvalezan.

Désormais, les salles communales « La Fruitière du Villaret », « Salle Jean ARPIN » et « La Pause » sont mises à disposition gratuitement sous les conditions suivantes :

- sans limite de nombre pour les associations dont le siège est établi sur la commune, pour leurs activités ;
- au maximum deux fois par an pour les associations dont le siège se trouve sur le périmètre de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT), et qui sont subventionnées par la commune (Mairie ou CCAS, en nature ou financièrement).

Pour ce faire, les associations éligibles devront présenter un objet ayant un intérêt certain et d'intérêt général pour notre population et l'usage de la salle devra être compatible avec ses contraintes techniques. Les frais fixes (ménage et chauffage) restent à la charge de l'association.

A noter toutefois, la priorité sera donnée à un usage locatif payant et aux besoins de l'Office de Tourisme ou de la commune.

Pour mémoire, nos salles communales sont également louées avec un rabais de 50 % pour les personnes physiques domiciliées sur la commune (justificatif de domicile de moins de 3 mois à fournir).

Contact : Magali POSSOZ, [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

## Mairie – Services à la Population

### De la nouveauté à la garderie scolaire

A compter, du lundi 16 décembre, la garderie périscolaire évolue pour mieux répondre aux besoins des familles.



Cette année, une garderie du matin sera proposée aux familles en saison d'hiver uniquement, de 7h30 à 8h30, au tarif de 2€ par enfant et par jour. Pour accompagner encore davantage les familles, les élus ont aussi décidé d'allonger la garderie du soir qui accueillera les enfants jusqu'à 19h en saison au lieu de 18h. Le tarif de la garderie du soir en saison d'hiver (16h30 à 19h) sera de 5,50€ par enfant et par jour et sera proposée les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Sur la même période, la garderie du vendredi après-midi fait son retour. L'engagement se fait pour toute la saison au tarif forfaitaire de 91€ soit 6,5€ par séance. 18 enfants sont d'ores et déjà inscrits.

Evidemment, ces garderies périscolaires ne sont pas proposées pendant les vacances scolaires.

Pour inscrire votre enfant scolarisé à l'école primaire de La Rosière à la garderie périscolaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site dédié.

SCANNEZ  
MOI



Contact : Gillian DREYFUSS, [assistante-finance@montvalezan.fr](mailto:assistante-finance@montvalezan.fr)

## Mairie – Statistiques et données

### Le chiffre du mois

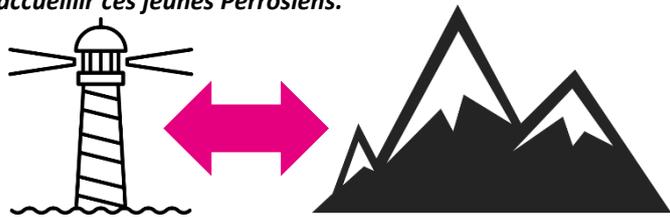
8,7/10

La note de satisfaction que vous attribuez à votre application « ILLIWAP Montvalezan ».

Contact : Heidi GAIDET, [stats@montvalezan.fr](mailto:stats@montvalezan.fr)

## CCAS – Centre Communal d'Action Sociale Perros-Guirec 2025

Les élus du CCAS ont fixé les dates pour la réception des jeunes de Perros-Guirec ainsi que pour le séjour de nos enfants en Bretagne. Nous lançons dès à présent un appel aux familles d'accueil souhaitant participer à cette belle aventure et accueillir ces jeunes Perrosiens.



Comme chaque année, nous aurons le plaisir de recevoir sept jeunes en provenance de Perros-Guirec, **du samedi 5 au 12 avril 2025**. Nous recherchons des familles d'accueil.

Être famille d'accueil, c'est offrir le gîte, assurer le dîner et le petit-déjeuner, conduire et récupérer votre invité à son point de rendez-vous à La Rosière en début de matinée et en fin d'après-midi.

Être famille d'accueil, c'est aussi avoir la satisfaction de faire découvrir notre territoire et de partager nos montagnes avec des jeunes provenant d'un autre horizon.

**Pour tout renseignement ou pour proposer votre candidature à l'accueil d'un ou plusieurs jeunes Perrosiens**, contactez Magali à la mairie de Montvalezan par mail à [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

Le séjour CCAS été 2025, concernant cette fois les enfants de Montvalezan qui se rendront à Perros-Guirec, se déroulera du **samedi 5 juillet au samedi 12 juillet**. Il sera ouvert aux enfants nés entre 2010 et 2016 inclus (7 enfants). Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er trimestre 2025. **Très bonne nouvelle, car ce sont Claire HAURET et Alcide UTILLE-GRAND qui encadreront de nouveau ce séjour !**

À noter : pour accueillir cet hiver des jeunes de Perros-Guirec, l'inscription de vos propres enfants au séjour d'été n'est pas une obligation (ni implicite). De même, la réciprocité n'est pas automatique, votre enfant peut participer au séjour estival sans avoir accueilli chez vous un jeune Perrosien au mois d'avril.

Contact : Magali POSSOZ, [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)

### Office de Tourisme

## Bureau des Propriétaires

**Marie DE VOOGD succède à Aurélie GUILLOT en tant que responsable du bureau des propriétaires.**

Le bureau des propriétaires **fait évoluer ses horaires** et vous accueillera désormais :

- Le lundi de 16h à 18h ;
- Le mardi de 16h à 18h pour la Rencontre Propriétaires ;
- Le mercredi de 9h à 11h ;
- Le jeudi de 16h à 18h ;
- Le vendredi de 16h à 18h ;
- Le samedi de 16h à 18h ;
- Fermeture le dimanche.

Le « Club des Propriétaires » de La Rosière offre aux propriétaires de résidences secondaires des avantages exclusifs et les accompagne dans leurs projets de rénovation et de mise en marché de leur bien.

Contact : Marie DE VOOGD, [proprietaires@larosiere.net](mailto:proprietaires@larosiere.net)

## Régie Electrique de Montvalezan

### Les photos du mois

Vendredi 15 novembre, une centaine de participants a répondu à l'invitation et s'est retrouvée à la salle Jean ARPIN vendredi dernier pour célébrer la Régie Électrique de Montvalezan avant son évolution vers la SEM Énergies Haute Tarentaise, qui prendra effet le 1er janvier 2025.



### Mairie – CCAS - Ressources Humaines

## Rejoignez-nous



**La mairie recrute pour une durée de 8 mois :**

- un(e) **Chargé(e) de Bonheur** en service civique.

**La mairie recrute à l'année :**

- une(e) **Gardien/Gardiennne de la Maison du Ski** pour ses Services Techniques ;
- un(e) **Agent/Agente Polyvalent(e)** pour ses Services Techniques.

Retrouvez les annonces sur notre site internet.

Contact : Sara PIETRASANTA, [rh@montvalezan.fr](mailto:rh@montvalezan.fr)